

|                   |    |
|-------------------|----|
| afférents au C.M. | 29 |
| en exercice       | 29 |
| participants      | 27 |

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 5 avril 2023**

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Numéro Délibération   | 32/2023       |
| date de mise en ligne | 12 Avril 2023 |

Convocation transmise le 30 mars 2023

objet de la délibération Subvention exceptionnelle – Journées citoyennes de ramassage et de tri des déchets sauvages 2023 – Association « Océan Protection France »

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme Pascale LOCK / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

**Excusés :** /

**Absents :** M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Sophie BELLOC-SCHWEYER rapporte l'affaire ;

Il est rappelé l'organisation par la commune de rendez-vous citoyens invitant la population à participer à la préservation des espaces naturels et de leur cadre de vie par des actions de ramassage et de tri des déchets sauvages, tels que la journée citoyenne du 22 avril prochain qui sera organisée dans le cadre de la semaine départementale de ramassage et de tri des déchets sauvages, ou celle qui sera programmée à la rentrée prochaine.

Afin de soutenir ces initiatives et de contribuer aux projets durables d'associations partenaires, qui participent et aident la commune à agir, fédérer et sensibiliser les vendarguois sur ces enjeux environnementaux locaux et globaux, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 500,00 € à l'issue de chaque journée citoyenne organisée, permettant de récolter et trier des déchets sauvages sur le Parc d'activités du Salaison et les secteurs naturels de la commune (Bannières, Cadoule,...),

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

- d'attribuer ces subventions, pour l'exercice 2023, à l'Association « Océan Protection France», dont le siège social est 1 Rond-point de l'Europe à Palavas-les-Flots (34250),
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – chapitre 65.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant  
**Abstentions :** Néant  
**Contre :** Néant  
**Pour :** 27

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Guy LAURET**

A blue circular stamp of the Mayor of Vendargues is visible, partially obscured by a large, dark ink signature. The stamp contains the text 'MAIRE DE VENDARGUES' and a central emblem. The signature is written in black ink and extends across the stamp and the text 'Le Maire, Guy LAURET'.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne